



EbulliScience

La formation en action

Livret d'accueil des Personnes en Situation de Handicap



EbulliScience
La formation en action

Livret d'accueil des Personnes en Situation de Handicap

Sommaire

1

Introduction	2
Formation et handicap à EbulliScience	4
Contact.....	5
Ressources utiles.....	5

Introduction

Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap.

- RQTH : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps.



- PPS : Délivrée par la MDPH. Le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.

- AAH : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). L'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.

- ALD : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI)

L'Affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques.

Ce que dit la loi

La Loi du 11 février 2005 portant sur l'inclusion, et pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a mis en avant les principes de non-discrimination et de droit à la compensation du handicap.

La loi oblige les organismes de formation professionnelle à :

- Accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination.

- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

Les organismes de formation professionnelle doivent veiller à :

- Développer l'accessibilité des formations.

- Développer la capacité des équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation.

- S'assurer de la bonne accessibilité des locaux. Chaque organisme doit définir et mettre en œuvre les aménagements nécessaires, afin de créer des conditions favorables pour l'accueil et l'apprentissage des apprenants en situation de handicap en formation.



Ces aménagements portent sur :

- L'adaptation et l'aménagement de l'environnement de la formation.
- L'adaptation des rythmes et des temps de formation.
- L'adaptation des modalités pédagogiques, contenus, supports, outils.

Du fait du principe de non-discrimination inscrit dans la constitution, les candidats concernés par la Loi du 11 février 2005 doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrée (prérequis, statut...) et de traitement que les autres personnes en formation. Toutefois, ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques de l'Agefiph peuvent au cas par cas être proposées (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques...) afin de compenser les difficultés liées au handicap et de rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours de la personne en situation de handicap vers l'insertion professionnelle, afin d'élever son niveau de qualification et d'adapter ses compétences en vue d'une insertion professionnelle durable.

Formation et handicap à EbulliScience

Quand et à qui parler de mon handicap ?

A tout instant !

Vous pouvez faire part de votre handicap à tout moment durant le parcours de formation, mais afin de réussir au mieux votre accueil, il est préférable que vous nous préveniez lors de votre inscription en formation. Ainsi, nous pourrons nous adapter au mieux à vos besoins pour que vous puissiez bénéficier d'une formation de qualité !

Notre formatrice et chargée de formation externe à l'association, Cloé BARLET, en lien avec des experts du handicap, veille à la prise en compte



de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'équipe d'EbulliScience.

A l'écoute, elle est votre interlocutrice dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Mon parcours de formation

Lorsque Cloé BARLET sera prévenue de votre handicap, elle vous proposera un rendez-vous pour définir ensemble les aménagements nécessaires à prévoir pour le bon déroulement de votre formation. En fonction de votre handicap et de votre situation, ces aménagements peuvent varier. Les lieux, les contenus, les supports, les méthodes, le rythme de la formation sont des éléments qui peuvent ainsi être ajustés et adaptés à vos besoins.

Elle suivra avec attention votre progression tout au long de votre formation. Elle s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

Contact

Chargée de la formation externe à EbulliScience :

Cloé BARLET, formation@ebulliscience.com // 06 41 09 88 83

Ressources utiles

Ressource Handicap Formation - Auvergne-Rhône-Alpes

33 rue Saint Théobald, 38080 L'ISLE D'ABEAU

Mail (uniquement) : rhf-ara@agefiph.asso.fr

AGEFIPH - Auvergne-Rhône-Alpes

Parc D'Affaires De Saint-Hubert, 33 Rue Saint Théobald, 38080 L ISLE D ABEAU



Téléphone : 08 00 11 10 09

***Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) –
Auvergne-Rhône-Alpes***

146 RUE PIERRE CORNEILLE, 69006 LYON

Téléphone : 08 00 86 98 69

Cap Emploi – Auvergne-Rhône-Alpes (Handi Lyon Rhône 69)

Les Jardins d'Entreprises, Bâtiment F 213 rue de Gerland, 69007 LYON

Téléphone : 0437530131

LADAPT

7, rue de Gerland, 69007 LYON

Téléphone : 04 72 71 59 60 // Mail : lyon@ladapt.net

Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion

Site internet : <https://travail-emploi.gouv.fr/>

